

pagnie pour la fourniture des dalles de pierre, lorsqu'elle a rempli fidèlement les commandes données par M. Leprohon; et, de plus, que M. Leprohon a commis en plusieurs occasions des injustices au préjudice de ladite compagnie en faisant transporter à un autre endroit, par ladite compagnie et à ses frais, les dalles de pierre qui avaient été commandées pour un endroit déterminé.

Sur proposition de M. l'échevin Leclaire, il est

Résolu: Que la question soit référée à une sous-commission composée de MM. le président et les échevins Giroux et O'Connell.

REQUETES, ETC.

10.—Soumis un compte de la Corporation du Village de DeLorimier, au montant total de \$13,982.43, dont moitié payable par la Cité de Montréal, pour la construction d'un égout de 3' x 2' par ladite Corporation de DeLorimier, sur la rue Iberville, à partir de l'ancien canal construit au Sud du chemin de fer du Pacifique Canadien jusqu'à la rue Masson.

Renvoyé à l'inspecteur de la Ville pour rapport.

11.—De M. J.-U. Emard, au sujet du nouveau trottoir construit en face de sa propriété Nos 52 à 58 rue Frontenac.

Renvoyée à l'inspecteur de la Ville.

12.—De M. Théo. David, demandant de changer la location d'une borne-fontaine à l'angle des rues Gilford et Lasalle.

Résolu: De référer la question à la Commission de l'Arqueduc.

13.—Soumis un avis public, de la part de M. J.-A. Chauvest, secrétaire-trésorier de la municipalité de la Côte St-Laurent, comté de Jacques-Cartier, au sujet d'un certain cours d'eau qui prend sa source au trait quarré de la terre de M. F. Legault, en la Côte St-Laurent, comté de Jacques-Cartier, descend entre sa terre et celle de M. S. Jarry, comté de M. F. Joron, traverse les terres de MM. Avila Beaulieu, Rémi Legault et du collège St-Laurent pour tomber dans le cours Raimbault.

Renvoyé à l'inspecteur de la Ville pour rapport.

14.—De MM. Ross & MacFarlane, au nom de M. J. Redmond, demandant la construction d'un trottoir permanent à l'angle des rues des Inspecteurs et Ste-Monique.

Déposée aux archives.

15.—**Résolu:** Que l'inspecteur de la Ville soit autorisé à construire des trottoirs en bois de trois madriers devant les nouvelles constructions.

16.—De la Commission de l'Hôtel de Ville, priant la Commission de la Voirie de voir à ce que la copie de son rapport annuel de 1906 soit envoyée sans plus de délai au commis des Impressions et de la Papeterie.

Déposée aux archives.

RAPPORTS

17.—De l'inspecteur de la Ville, au sujet de la cession, par la "Amherst Park Land Co." à la municipalité du Sault-au-Récollet (en date du 15 juin 1906), de certaines rues formant maintenant partie du quartier St-Denis.

Sur proposition de M. l'échevin Leclaire il est

Résolu: Que le Département en Loi soit prié de donner son opinion afin de savoir comment procéder dans l'espèce.

18.—De l'inspecteur de la Ville, au sujet de la demande de la Compagnie du Pacifique Canadien, à l'effet d'exécuter certains changements au pont de la rue Ste-Catherine.

Résolu: Que le Département en Loi soit prié de donner son opinion sur la question de savoir quelles sont à ce sujet les obligations de la Ville de Montréal et celles de la Compagnie du Pacifique Canadien.

19.—De l'inspecteur de la Ville, au sujet du déplacement d'un poteau situé à l'angle Sud-est des rues Ste-Catherine et Cadieux.

Résolu: Que l'inspecteur de la Ville soit autorisé à faire déplacer le poteaux en question.

20.—**Résolu:** De présenter au Conseil un rapport recommandant d'opérer le virement d'un montant de \$1,500, du crédit affecté au pavage de la rue des Commissaires à parcourir de la rue Berri jusqu'à la rue Victor, et d'appliquer ledit montant au pavage de la rue Craig, à partir de la rue La Croix vers l'Est.

the supply of flagstones, although the said Company has filled faithfully the orders given by Mr. Leprohon; and, moreover, that Mr. Leprohon had, on several occasions, committed injustice, causing prejudice to the Company, by ordering flagstones to be delivered, at the said Company's cost, at a different place than the one previously ordered.

On motion of Ald. Leclaire, it was

Resolved: That the matter be referred to a sub-committee composed of the chairman and Ald. Giroux and O'Connell.

PETITIONS, ETC.

10.—Submitted an account from the Corporation of the Village of De Lorimier amounting to \$13,982.43, payable one-half by the City of Montreal for the construction of a 3' x 2' sewer by the said corporation of De Lorimier in Iberville street, from the old sewer constructed South of the Canadian Pacific Railway track to Masson street.

Referred to the City surveyor for report.

11.—From Mr. J. U. Emard, anent the new sidewalk laid in front of his property, Nos. 52 to 58, Frontenac street.

Referred to the City surveyor.

12.—From Mr. Théo. David, asking that the site of an hydrant, corner of Gilford and Lasalle streets, be changed.

Resolved: That the matter be referred to the Water Committee.

13.—Submitted a public notice, from Mr. J. A. Chaurest, secretary-treasurer of the municipality of St. Laurence Hill, County of Jacques-Cartier, anent a certain water-course which has its origin at the rear part of the land of Mr. F. Legault, St. Lawrence Hill, Jacques-Cartier County, coming down between his land and the land of Mr. S. Jarry, crossing the road of St. Lawrence Hill, coming down again upon Mr. F. Joron's land, crossing the lands of Messrs. Avila Beaulieu, Rémi Legault and St. Lawrence College, and falling after in the Raimbault water-course.

Referred to the City surveyor for report.

14.—From Messrs. Ross & MacFarlane, on behalf of Mr. J. Redmond, asking for a permanent sidewalk, corner of Inspectors and St. Monique streets.

Filed of record.

15.—**Resolved:** That the City surveyor be authorized to construct three planks wooden sidewalks in front of new buildings.

16.—From the City Hall Committee asking the Road Committee to see that its annual report for 1906 is sent without delay to the Printing and Stationery clerk.

Filed of record.

REPORTS.

17.—From the City surveyor, anent the cession of certain streets, by the Amherst Park Land Co., to the municipality of Sault-au-Récollet (dated the 15th June 1906), said streets presently forming part of St. Denis ward.

On motion of Ald. Leclaire, it was

Resolved: That the Law Department be asked to give its opinion as to the matter of procedure under the circumstances.

18.—From the City surveyor anent the request of the Canadian Pacific Railway Co., for certain alterations to be made to the Ste. Catherine street bridge.

Resolved: That the Law Department be asked to give their opinion as to what are the obligations of the City of Montreal in this connection, and what are those of the Canadian Pacific Railway Co.

19.—From the City surveyor anent the displacing of a pole South-east corner of Ste. Catherine and Cadieux sts.

Resolved: That the City surveyor be authorized to displace the said pole.

20.—**Resolved:** That a report be made to Council recommending to vary a sum of \$1,500 from the appropriation voted for the paving of Commissioners street, from Berri to Victor street, and apply said amount to the paving of Craig street, from Lacroix street eastwards.